



Projet Educatif Territorial

Commune d'Opio

*Projet éducatif modificatif
d'organisation des activités
périscolaires dans le cadre du retour à
la semaine de quatre jours d'école*

Rentrée scolaire : 2017

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	3
Chapitre 1 Bilan des Nap 2014-2017	5
Chapitre 2 Les projets communaux et leur contenu pédagogique	8
Chapitre 3 L'école élémentaire de la Tour.....	10
Chapitre 4 L'école maternelle Frédéric Mistral.....	15
Chapitre 5 L'accueil de loisirs d'Opio	19
Bibliographie et référence	23
Table des matières.....	24

Introduction

La commune d'Opio est impliquée depuis de nombreuses années dans l'organisation de l'accueil de loisirs ; il fonctionne durant toute l'année : les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires de novembre, d'hiver, de printemps et d'été.

La commune a soutenu et accompagné le développement des actions éducatives et pédagogiques et s'est investie dans la mise en place des activités périscolaires du midi et du soir. Un service de garderie du matin a également été organisé par la commune.

Elle participe au financement d'activités pendant le temps scolaire : natation, sorties éducatives, séjours scolaires, tennis, bibliothèque et soutien les actions associatives en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La commune est entrée dans un processus de formation de son personnel communal (BAFA et premiers secours).

La réflexion menée depuis de nombreuses années sur l'aménagement du temps de l'enfant et la cohérence nécessaire entre les différentes actions ont pour objectif premier de permettre à l'enfant d'être dans les meilleures conditions possibles pour suivre les enseignements.

De septembre 2014 à juin 2017 les NAP sont financés par la commune et ses partenaires, aucune contrepartie financière n'a été réclamée aux familles. La commune d'Opio a confié à l'IFAC cette mission d'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Suite au retour à la semaine de 4 jours d'école et la suppression des NAP, le présent document a pour objectif de proposer une organisation des Nouvelles d'Activités Périscolaires. Cette demande concerne les groupes scolaires maternelle de l'école Frédéric Mistral et élémentaire de l'école de la Tour. La demande de dérogation est effectuée pour 1 année renouvelable.

L'agenda de concertation :

- 23 février 2016 et 03 mars 2016 : vote à l'unanimité en Conseil d'écoles des nouveaux horaires scolaires pour l'école élémentaire de la Tour ainsi que l'école maternelle Frédéric Mistral
- Vendredi 29 avril 2016 : avis favorable de la CASA pour la modification des horaires de ramassage scolaire
- Comité de pilotage PEDT vendredi 13 mai 2016 : bilan des NAP 2014-2016. Validation de la modification des horaires scolaires et présentation du nouveau projet éducatif territorial
- Saisie de l'Education Nationale pour approbation des nouveaux rythmes scolaires avec NAP le jeudi après-midi avant le 20 mai 2016
- Approbation du PEDT modifié en conseil Municipal du 31 mai 2016
Programmation de la mise en œuvre du nouveau PEDT : septembre 2016
- **13 juin 2017 : vote majoritaire des Conseils d'école pour le retour à la semaine des 4 jours d'école.**
- **Approbation du Pedt modificatif en conseil d'école du 23 janvier 2018 pour régularisation et mise en œuvre en septembre 2017.**
- Courrier de l'académie de Nice du 5 juillet 2017 acceptant le temps scolaire dérogatoire à compter de la rentrée 2017

Chapitre 1

Bilan des Nap 2014-2017

1.1 Les Nouvelles activités périscolaires

La commune a mis en application la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014.

Le projet éducatif territorial validé en Conseil municipal le 27 mai 2014 prévoyait un fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires durant quatre jours par semaine de 15h40 à 16h30.

Pour l'école élémentaire, le temps d'activité réelle est de 40 minutes avec des animateurs Ifac, la participation du personnel communal et des intervenants (chant, jeux, anglais, école de musique pour l'école élémentaire). D'autres activités ont été proposées grâce à des partenariats avec le tennis club municipal d'Opio pour des cours de tennis ou la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis autour du projet « Activ ta Terre » d'éducation à l'environnement : projet « abeilles » en 2014-2015 et Olivier et jardin durable en 2015-2017.

Pour la maternelle, l'encadrement est géré par le personnel communal avec des thématiques annuelles telle que le cirque en 2014-2015. Une intervention Yoga a également eu lieu en 2015. Le bilan et retours des familles sont très positifs. Il est à noter que la majorité des effectifs restent aux NAP (environ 95% de fréquentation).

En revanche, les temps d'activités sont trop courts et ne permettent pas de réel suivi entre deux séances. Les enfants arrivent aux NAP fatigués.

Il est à noter qu'un Conseil Municipal des Jeunes d'Opio a été constitué à l'aide des enseignants de l'élémentaire. Dans chaque classe, 2 conseillers ont été élus, ils représentent les enfants de l'école pour le développement de différents projets ; A ce titre, ils ont été sollicités pour élaborer un questionnaire portant sur le choix des activités NAP pour la rentrée 2016-2017.

En juin 2017, à l'école maternelle un spectacle sur le thème du « livre de la jungle » a été organisé ainsi qu'un spectacle pour les « élémentaires » sur le thème de la citoyenneté et de la culture niçoise.

1.2 Les rythmes scolaires

1.2.1 Bilan des Naps sur 4 jours :

Les enseignants et directeurs d'école font le constat que les changements d'intervenants (enseignants, personnel communal, animateurs du périscolaire et intervenants NAP) perturbent les enfants. La journée est longue et sans temps de pause. Il n'y a pas de temps de récréation dans l'après-midi. Par ailleurs, l'après-midi est trop court pour l'organisation de sorties scolaires.

En termes de responsabilité, de sécurité et d'organisation dans la gestion des différents temps, la tenue des registres de présence est compliquée.

1.2.2 Bilan des Naps du jeudi après-midi :

A la vue de ce bilan et après trois années de fonctionnement, les acteurs de la vie scolaire de la commune d'Opio engagent une réflexion sur la modification des horaires scolaires.

Ainsi, la Commune en concertation avec les conseils d'écoles a mis en œuvre des NAP le jeudi après-midi 14h à 16h10 à l'élémentaire et de 13h40 à 16h à la maternelle pour la rentrée scolaire 2016-2017.

1.2.3 Conclusion

Au terme de ces années d'expérimentation, les deux écoles d'Opio, élémentaire et maternelle, ont souhaité bénéficier d'une dérogation afin de mettre en place l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à compter de septembre 2017.

Sont favorables et l'ont expressément exprimé lors du Conseil d'Ecole Extraordinaire du 13 juin 2017 :

- La commune d'Opio via Monsieur le Maire et son adjoint aux affaires scolaires ;
- Les parents d'élèves dont 70% ont émis un avis favorable lors d'un sondage représentatif, ainsi que leurs représentants au conseil d'école ;
- L'IFAC (organisateur de l'accueil périscolaire, des Nap et de l'accueil de loisirs) ;
- L'équipe enseignante, maternelle et élémentaire.

Ce changement a été motivé par les raisons suivantes :

- Constat d'une plus grande fatigue et d'un manque de concentration des élèves, dont la cause est principalement :

L'augmentation du temps passé en collectivité depuis la semaine de 4 jours 1/2. La quasi-totalité des enfants passent désormais au minimum 27h en collectivité contre 24 h avec la semaine à 4 jours. En effet, 95% des élèves d'Opio vont aux Nap (3h) auxquels se rajoute le temps scolaire obligatoire de la semaine (24h).

- Le report des activités extrascolaires (sports, musique, autres...) en fin de journée, après la journée de classe et la garderie ;

- Confusion des enfants et des familles sur les temps scolaires et périscolaires due à l'irrégularité de l'emploi du temps ;

Le projet éducatif territorial est modifié en fonction et présenté dans ce document. Le Pedt est articulé avec les projets d'écoles et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Les fils conducteurs principaux des projets sont la citoyenneté (un animateur périscolaire et Nap est formé à la citoyenneté), la culture et le respect du rythme biologique de l'enfant.

- A la rentrée scolaire 2016-2017 : mise en œuvre des Nap le jeudi après-midi de 14h à 16h10 à l'école élémentaire et de 13h40 à 16h à la maternelle.

Chapitre 2

Les projets communaux et leur contenu pédagogique

2.1 Le volet « culturel »

Accès aux livres et aux médias : point lecture, bibliobus et interventions de la bibliothécaire.

Découverte des différentes formes d'expression artistique par la pratique : création d'œuvres d'expression artistique personnelle, éveiller la sensibilité artistique, participation à la semaine de la francophonie et au printemps des poètes.

Découverte du monde du théâtre

2.2 Le volet « environnement »

Projet « Activ'Ta Terre » porté par la C.A.S.A en lien avec la commune. Il a pour objectif de sensibiliser par des actions concrètes les enfants à la problématique environnementale.

Journée de l'environnement, Fête de la Rose et Fête de l'Olive : organisation d'ateliers et de concours de dessin dans le cadre des fêtes communales.

2.3 Le volet « jeunesse »

Le Conseil Municipal des Jeunes : impliquer les enfants élus dans la vie municipale présentation par Monsieur le Maire et ses adjoints des différents services, visite des locaux, participation au « Comité cantine » et aux cérémonies officielles. Le Conseil Municipal des Jeunes a également vocation à travailler sur des thèmes proposés par les élus : l'école, la vie du village, l'environnement et le projet du « Centre village ».

Citoyenneté : impliquer les enfants par l'intervention d'élus de la commune ; apprentissage des droits et des devoirs du citoyen. Des ateliers sont mis en place.

Le sport : éveiller, initier et faire découvrir différents sports par une approche multisports, apprentissage des règles, respect de l'arbitre, esprit d'équipe. Organisation de tournois sportifs et développement des liens avec les associations sportives.

2.4 Le projet « Pôle Enfance-Jeunesse »

Depuis le retour de la semaine de quatre jours, la commune d'Opio souhaite poursuivre l'intégration des associations dans les activités extrascolaires et périscolaires. Un diagnostic de territoire a été élaboré par le recueil de données qualitatives et quantitatives afin d'apporter un éclairage sur le territoire à l'ensemble de la communauté éducative en impliquant tous les acteurs locaux à cette démarche.

Il sera proposé des pistes de réflexions sur l'évolution des structures de loisirs ainsi que sur l'adaptation des services proposés aux familles notamment par la prise en charge des activités extérieures de tous les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Chapitre 3

L'école élémentaire de la Tour

3.1 Le fonctionnement

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA TOUR D'OPIO - 2017/2018

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
8h – 8h20 Garderie mairie	8h – 8h20 Garderie mairie	Accueil de Loisirs IFAC	8h – 8h20 Garderie mairie	8h – 8h20 Garderie mairie
8h30 – 12h Temps scolaire	8h30 – 12h Temps scolaire		8h30 – 12h Temps scolaire	8h30 – 12h Temps scolaire
12h – 14h Périscolaire IFAC+mairie	12h – 14h Périscolaire IFAC+mairie		12h – 14h Périscolaire IFAC+mairie	12h – 14h Périscolaire IFAC+mairie
14h00 - 16h30 Temps scolaire	14h00 - 16h30 Temps scolaire		14h00 - 16h30 Temps scolaire	14h00 - 16h30 Temps scolaire
16h30 – 18h30 Périscolaire IFAC	16h30 – 18h30 Périscolaire IFAC		16h30 – 18h30 Périscolaire IFAC	16h30 – 18h30 Périscolaire IFAC



Les activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par les enseignants (soutien scolaire, méthodologie, projet d'école) sont maintenues pendant la pause méridienne deux jours par semaine.

Les Nouvelles Activités périscolaires (NAP) mises en place le jeudi après-midi de 14h00 à 16h10 sont supprimées toutefois un certain nombre d'actions sont maintenues pendant le périscolaire du soir et l'accueil de loisirs :

L'activité « école de tennis » est proposée. Les inscriptions sont prises par le TCMO.

L'objectif est de permettre aux familles dont les enfants sont à la fois inscrits au TCMO et aux activités périscolaires du soir de suivre leur leçon de tennis pendant ce créneau horaire.

L'organisation de l'activité est sous la responsabilité du TCMO. Une autorisation parentale est demandée.

3.1.1 Les thématiques d'activités

Les thématiques sont ainsi adaptées aux activités périscolaires de la pause méridienne et du soir :

- Artistique : Préparation du spectacle annuel de fin d'année. Activité théâtre, jeux de rôles, mîmes, expression corporelle...
- Dynamique : sports, ateliers d'éveil corporels, jeux extérieurs, piscine...
- Créatif : élaboration de décors pour le spectacle, ateliers d'activités manuelles, confection d'objets ;
- Découverte : citoyenneté, jardinage (jardin durable de l'école), projets de la commune d'Opio et projet « activ ta terre » de la C.A.S.A., atelier de langue « ludique », échecs et activités à la demande des enfants.

3.2 Les objectifs pédagogiques

Veiller à l'épanouissement physique et moral de l'enfant

Respecter le rythme biologique de l'enfant

Valoriser l'enfant et lui donner confiance

Respecter l'autre et les différences

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Renforcer le lien avec l'école et les associations

Favoriser le lien avec les familles

Impliquer les enfants à la vie communale

3.3 Les moyens humains

3.3.1 Les effectifs

L'effectif attendu pour la rentrée scolaire 2017 est de 155 enfants.

3.3.2 Le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement dérogatoire est de 1 animateur pour 18 enfants avec la signature du projet éducatif territorial.

3.3.3 L'équipe d'animation du périscolaire IFAC/Mairie :

1 responsable de site IFAC

2 animateurs IFAC de l'accueil de loisirs diplômés

1 animatrice « artistique » IFAC

1 agent communal diplômé BAFA

3.4 Les locaux

Les locaux de l'école de la Tour et les équipements sportifs extérieurs comprenant :

A l'intérieur :

Le réfectoire : 60 places.

La bibliothèque : 20 places

La ludothèque : 15 places

A l'extérieur :

Le terrain multisport de l'école.
Le court de tennis de l'école.
La piscine
L'espace « ping-pong »
Le petit jardin
Les cours de récréations.
Le pré de l'école.
Le parc de loisirs, l'oliveraie et la roseraie.

Le respect des locaux et leur utilisation donnera lieu à la mise en place de règles de vie élaborées avec les enfants.

Les consignes d'évacuation en cas d'incendie (en annexe) sont communiquées et donnent lieu à des exercices en présence d'un agent municipal.

3.5 Le suivi et l'évaluation

Dès la validation du projet d'organisation, une réunion préparatoire sera organisée avec tous nos partenaires : présentation de l'équipe, du fonctionnement, visite des locaux mis à disposition et mise en place des plannings d'activités trimestriels.

Par la suite, une réunion de préparation sera instaurée chaque trimestre pour l'organisation des activités.

Un rapport d'activité sera communiqué à la commune par le responsable de site.

Dès le mois de septembre, chaque semaine, à l'école de la Tour, un temps de concertation sera mis en place

Les critères d'évaluation seront déterminés et étudiés en fonction des objectifs pédagogiques et des projets d'animations retenus par la commune.

Le suivi et l'évaluation globale du projet devront être assurés par le comité de pilotage.

3.5.1 Liste des membres du COPIL PEDT / 2017-2018

Thierry OCCELLI, maire

Marie Claude SALMON, 1^{ère} adjointe

Gilles DUTTO, adjoint aux affaires scolaires

Laure MATHIEU, directrice maternelle

Loïc CORMENIER, directeur élémentaire

Vincent BEZARD, IFAC, directeur de Centre de loisirs et PS et Coordonnateur PEDT

Présidente de l'Association Parents d'Elèves

Directeur de la CAF ou son représentant

Directeur de la DDCS ou son représentant

Directeur Académique ou son représentant

Laurence MARGARIA, représentant le personnel de la maternelle

Carmen MARE, représentant le personnel de l'élémentaire

Sonia AMIRAL, DGS et coordinatrice enfance jeunesse de la commune

Chapitre 4

L'école maternelle Frédéric Mistral

4.1 Le fonctionnement

ECOLE MATERNELLE F.MISTRAL OPIO - 2017/2018

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
8h – 8h20 Garderie mairie	8h – 8h20 Garderie mairie	Accueil de Loisirs IFAC	8h – 8h20 Garderie mairie	8h – 8h20 Garderie mairie
8h20 - 11h30 Temps scolaire	8h20 - 11h30 Temps scolaire		8h20 - 11h30 Temps scolaire	8h20 - 11h30 Temps scolaire
11h30- 13h30 Périscolaire mairie	11h30- 13h30 Périscolaire mairie		11h30- 13h30 Périscolaire mairie	11h30- 13h30 Périscolaire mairie
13h30 - 16h20 Temps scolaire	13h30 - 16h20 Temps scolaire		13h30 - 16h20 Temps scolaire	13h30 - 16h20 Temps scolaire
16h20 – 18h30 Garderie mairie	16h20 – 18h30 Garderie mairie		16h20 – 18h30 Garderie mairie	16h20 – 18h30 Garderie mairie

Les Nap auparavant mises en place le jeudi après-midi de 13h40 et 16h sont supprimées.

4.1.1 Les thématiques d'activité

- Dynamique : sport, éveil corporel, jeux libres
- Créatif : ateliers libres de dessins, coloriages, activités manuelles par la mise à disposition de petits matériels
- Bibliothèque : aménagement d'un coin lecture « canapé » et accès aux livres.
- Jeux : aménagement coin cuisine/maison et accès aux jeux divers (puzzle, jeux de société, tapis de sol et voitures...)

4.2 Les objectifs pédagogiques

Veiller à l'épanouissement physique et moral de l'enfant

Respecter le rythme biologique de l'enfant

Favoriser l'autonomie des enfants

Découvrir de nouvelles activités

Favoriser l'imaginaire et la créativité

Favoriser le lien avec les familles

4.3 Les moyens humains

4.3.1 Les effectifs

L'effectif attendu pour la rentrée scolaire 2017 est de 70 enfants.

4.3.2 Le taux d'encadrement

Le taux d'encadrement dérogatoire est de 1 animateur pour 14 enfants avec la signature du projet éducatif territorial.

4.3.3 L'équipe d'animation

L'équipe d'encadrement de la garderie du soir :

2 agents communaux diplômés CAP petite enfance

4 agents communaux

L'équipe d'animation de l'Ifac intervient le mercredi et pendant les vacances scolaires

4.4 Les locaux

Au sein de l'école maternelle :

Bibliothèque avec grand écran

Garderie réfectoire

Cour de récréation 1

Cour de récréation 2 avec jeux extérieurs et vélos

Salle de motricité avec matériel et tapis sécurisés

Les consignes d'évacuation des locaux en cas d'incendie sont communiquées au personnel encadrant et donnent lieu à des exercices d'évacuation en présence d'un agent communal.

4.5 Le suivi et l'évaluation

Le projet et l'évaluation des activités seront assurés par le comité de pilotage.

Exposition ou compte rendu des activités en fin d'année scolaire avec possibilité de participation des parents ou lors de la fête de fin d'année de l'école.

4.5.1 Liste des membres du COPIL PEDT / 2017-2018

Thierry OCCELLI, maire

Marie Claude SALMON, 1^{ère} adjointe

Gilles DUTTO, adjoint aux affaires scolaires

Laure MATHIEU, directrice maternelle

Loïc CORMENIER, directeur élémentaire

Vincent BEZARD, IFAC, directeur de Centre de loisirs et PS et Coordonnateur PEDT

Présidente de l'Association Parents d'Elèves

Directeur de la CAF ou son représentant

Directeur de la DDCS ou son représentant

Directeur Académique ou son représentant

Laurence MARGARIA, représentant le personnel de la maternelle

Carmen MARE, représentant le personnel de l'élémentaire

Sonia AMIRAL, DGS et coordinatrice enfance jeunesse de la commune

Chapitre 5

L'accueil de loisirs d'Opio

5.1 Les activités de l'accueil de loisirs

5.1.1 Le Périscolaire

Le Midi :

145 à 150 enfants prennent leur repas à l'école de la Tour. 2 animateurs et la directrice adjointe référente des plus de 6 ans sont mis à disposition de la commune d'Opio quotidiennement, ils prennent leur repas avec les enfants et proposent ensuite des activités à ceux qui le souhaitent. Une animatrice artistique mène en lien avec les enseignants les projets artistiques.

A l'école maternelle Frédéric Mistral, environ 60 enfants sont inscrits à la restauration scolaire. Ce temps est consacré aux jeux libres dans la cour ainsi qu'au temps de « sieste » pour les petites et moyennes sections.

Le Soir :

85 enfants sont inscrits au Périscolaire du soir à l'école de la Tour. Avec une moyenne de 70 enfants par soir. Une aide aux devoirs est proposée aux familles. Des ateliers et jeux libres sont organisés.

Entre 50 et 55 enfants sont inscrits à la garderie municipale : ateliers de jeux libres en intérieurs et extérieurs ; petits jeux et ateliers sportifs. Une autorisation parentale permet aux associations locales (Judo, danse, musique...) de venir récupérer les enfants inscrits.

5.1.2 Le mercredi

Deux sites permettent l'accueil des enfants à l'accueil de loisirs d'Opio. L'école élémentaire de la Tour d'Opio (14 route de Cannes) accueille en moyenne 45 enfants. Ils sont encadrés par 4 animateurs plus la directrice adjointe responsable des plus de 6 ans. L'école maternelle Frédéric Mistral (5 chemin de la poste) accueille en moyenne 40 maternelles encadrés par 4 animateurs et une directrice adjointe responsable des 3-6 ans.

5.1.3 Les vacances scolaires

Le site se trouve à l'école de la Tour d'Opio, 14 route de Cannes.

Traditionnellement L'alsh d'Opio, a une vocation d'intercommunalité depuis sa création, par conséquent nous accueillons les enfants scolarisés de 3 à 12 ans dans les écoles d'Opio, Châteauneuf et Gourdon. Pour les vacances scolaires une fréquentation moyenne de 60 enfants, pour l'été une moyenne de 90 enfants par jour en juillet et de 60 en aout. Nous acceptons également un public adolescent issu de ces mêmes communes (12 à 17 ans) dans le cadre du Club ado, deux séjours sont organisés l'été avec 30 adolescents au maximum par séjour.

5.1.4 Sorties et séjours scolaires

L'équipe d'animation encadre en fonction des demandes des équipes enseignantes, les sorties, séjours et évènements organisés dans le cadre scolaire.

5.2 Le projet pédagogique

Le projet pédagogique (document joint) est élaboré en accord avec les valeurs éducatives de l'IFAC, il est construit avec l'équipe d'animation et adapté en fonctions des évolutions règlementaires.

La vie collective au sein de l'accueil de loisirs d'Opio doit permettre l'épanouissement l'enfant à travers de multiples activités mises en place avec l'équipe d'animation.

L'animation doit permettre de développer les capacités de chacun dans le respect de tous.

L'accueil de loisirs accueille les enfants dès 3 ans et scolarisés et jusqu'à 12 ans.

Il fonctionne pendant les petites vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps et les grandes vacances scolaires au mois de juillet et d'aout.

L'accueil de loisirs d'Opio est dirigé par le responsable de site. Deux directrices adjointes assurent la direction des différentes périodes de fonctionnement. L'équipe d'animation permanente est complétée par des animateurs occasionnels.

Des animateurs « référents » sont nommés dans chacun des secteurs, petite enfance, enfance et jeunesse, ils sont un relais pour la direction. Leur connaissance des enfants, de la structure et du fonctionnement sont autant d'éléments sur lesquels l'équipe d'animation peut s'appuyer.

Chaque groupe élabore son propre planning d'activités hebdomadaire, ils sont affichés et les enfants et leurs familles peuvent les consulter. Une organisation spécifique par secteur est mise en place.

5.2.1 Le secteur « petite enfance »

Les enfants sont réparties dans 2 groupes d'âges : les pitchouns (3-4 ans) et les p'tits loups (5-6 ans). La petite enfance nécessite à la fois de rassurer les enfants qui vont découvrir un nouveau lieu et de nouveaux adultes. Nous faisons notre possible pour instaurer et conserver un climat de confiance, nous aménageons les espaces afin de faciliter leur appropriation. La journée est pensée pour aider à leur intégration et à leur bien-être à l'accueil de loisirs. L'animateur accompagne l'enfant, suscite l'envie de faire et d'essayer, il favorise l'autonomie, il crée des repères réguliers et répétitifs dans le déroulement de la journée. On aidera l'enfant à s'approprier l'espace, notamment par l'étiquetage de son nom sur son porte-manteau, sa boîte de rangement des affaires de piscine et sur son lit de sieste. Nous privilégions la stabilité des équipes d'animation en charge de cette catégorie d'âge pour permettre à l'enfant de retrouver facilement ses animateurs « repères ». La séparation avec la famille peut être mal vécue par certains enfants. Les animateurs sont à l'écoute des familles et le lien que nous entretenons avec elle est primordial. Nous fonctionnons dans les différents moments de la journée avec de petit groupe afin de faciliter les rapports, la disponibilité et l'écoute, pour chaque enfant. Les activités sont mises en place en fonction des projets d'animation des animateurs et des souhaits des enfants : atelier de création, dessin, peinture, collage... petits jeux, parcours de motricité, chants, lecture de contes et d'histoires.

5.2.2 Le secteur « enfance »

Les enfants sont réparties dans 2 groupes d'âges : les filous (7-8 ans) et les p'tits loups (9 ans et plus). L'organisation des groupes du secteur « enfance » de 6 à 12 ans repose sur la volonté que nous avons de rendre l'enfant réellement acteur de ses vacances, nous tentons de les investir dans la mise en place des projets d'activités. Nous faisons de l'accueil de loisirs un lieu de convivialité et d'échange où chaque enfant a sa place, avec ses particularités et ses différences. Les animateurs sont à leur écoute nous faisons de tous les temps dits « informels » des temps d'échange et de dialogue. L'apprentissage de l'autonomie est un des axes que nous développons

au travers des activités mises en place. Ainsi l'enfant a le choix des activités et l'équipe d'animation est sensible à ces désirs. Dans ce sens, des campings d'une nuit sur la structure du centre ainsi qu'un camping de 3 jours à l'extérieur sont organisés.

5.2.3 Le secteur « jeunesse »

Le club ado (séjours participatifs) est ouvert au mois de juillet, deux séjours sont organisés. Chaque séjour se déroule sur 2 semaines. La semaine de préparation est consacrée à l'organisation du séjour, elle a lieu sur le site de l'accueil de loisirs : connaissance du groupe, élaboration des règles de vie, choix du lieu, des activités, élaboration des menus, initiation au budget, vérification du matériel. La deuxième semaine est la réalisation du projet à l'extérieur du centre. En fin d'été, une soirée est organisée avec tous les participants.

Pour la commune d'Opio, l'enfance et la jeunesse sont une priorité, elle a soutenu l'accueil de loisirs depuis sa création et accompagné son développement. De nombreuses actions, sont menées en lien avec l'école et la municipalité qui ont permis un cheminement naturel pour apporter un ensemble de réponses aux besoins spécifiques de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'aux évolutions relatives aux demandes institutionnelles.

Bibliographie et référence

Articles et documents ressources

- Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif au dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires ;
- Décret n°2013-707 du 13 août 2013 relatif au Projet Educatif Territorial ;
- Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013 ;
- Informations réglementaires concernant le projet éducatif territorial. Préfet et DDCS des Alpes maritimes ;
- Compte rendu COPIL du 20 février 2014. Mairie d'Opio ;
- Compte rendu des Conseils d'écoles des 23 février 2016 et 3 mars 2016.
- Compte rendu COPIL du 13 mai 2016. Mairie d'Opio ;
- Projet culturel de la ville dans le cadre du projet rythme scolaire (2014) ; C. Spiteri. Mairie d'Opio ;
- Projet rythmes scolaires « école maternelle », Mairie d'Opio ;
- Projet Activ'Ta Terre. CASA ;
- Projet pédagogique de l'accueil de loisirs Ifac.

Table des matières

Sommaire.....	2
Introduction	3
L’agenda de concertation :	4
Chapitre 1 Bilan des Nap 2014-2017	5
1.1 Les Nouvelles activités périscolaires.....	5
1.2 Les rythmes scolaires.....	6
1.2.1 Bilan des Naps sur 4 jours :	6
1.2.2 Bilan des Naps du jeudi après-midi :	6
1.2.3 Conclusion	6
Chapitre 2 Les projets communaux et leur contenu pédagogique	8
2.1 Le volet « culturel ».....	8
2.2 Le volet « environnement »	8
2.3 Le volet « jeunesse »	8
2.4 Le projet « Pôle Enfance-Jeunesse »	9
Chapitre 3 L’école élémentaire de la Tour.....	10
3.1 Le fonctionnement	10
3.1.1 Les thématiques d’activités	11
3.2 Les objectifs pédagogiques.....	11
3.3 Les moyens humains	12
3.3.1 Les effectifs	12
3.3.2 Le taux d’encadrement	12
3.3.3 L’équipe d’animation du périscolaire IFAC/Mairie :	12
3.4 Les locaux.....	12
3.5 Le suivi et l’évaluation	13
3.5.1 Liste des membres du COPIL PEDT / 2017-2018	14

Chapitre 4 L'école maternelle Frédéric Mistral	15
4.1 Le fonctionnement	15
4.1.1 Les thématiques d'activité	16
4.2 Les objectifs pédagogiques	16
4.3 Les moyens humains	16
4.3.1 Les effectifs	16
4.3.2 Le taux d'encadrement	17
4.3.3 L'équipe d'animation	17
4.4 Les locaux	17
4.5 Le suivi et l'évaluation	17
4.5.1 Liste des membres du COPIL PEDT / 2017-2018	17
Chapitre 5 L'accueil de loisirs d'Opio	19
5.1 Les activités de l'accueil de loisirs	19
5.1.1 Le Périscolaire	19
5.1.2 Le mercredi	19
5.1.3 Les vacances scolaires	20
5.1.4 Sorties et séjours scolaires	20
5.2 Le projet pédagogique	20
5.2.1 Le secteur « petite enfance »	21
5.2.2 Le secteur « enfance »	21
5.2.3 Le secteur « jeunesse »	22
Bibliographie et référence	23
Table des matières	24